

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2006

Date de convocation : 21 Mars 2006

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Albert BUFFARD, Maire-Adjoint.

Présents : M. BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, RICHON, GODARD, PATRY, GRAVELLE, BINNIÉ, Mmes COURTHES, PELAUD, MAUREL, LAVOISSIERE, GATINEAU, MIRAULT.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. De ROUX, MAUDOUX, PANNAUD.

Absents : Mmes VALIN, THOMAS, M. TARDY.

Secrétaire de Séance : Mme MAUREL

Monsieur BUFFARD informe les conseillers municipaux de l'état de santé de Monsieur de ROUX, hospitalisé à la suite de problèmes cardiovasculaires.

L'intervention chirurgicale s'est bien déroulée et Monsieur de ROUX se porte bien ; il a d'ailleurs repris contact avec la Mairie.

Monsieur BUFFARD précise que c'est la première fois, en 23 ans de mandature que Monsieur de ROUX ne préside pas la séance du Budget.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 06 Mars 2006.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 Mars dernier.

Monsieur BUFFARD laisse la présidence de la séance à Monsieur SALIBA, doyen d'âge, pour la présentation du Compte administratif 2005 du Budget principal et des budgets annexes.

Monsieur SALIBA demande à Madame CHARRIER de bien vouloir présenter les comptes administratifs 2005. Il indique que le Conseil pourra constater que le budget 2005 a été rigoureusement tenu et il remercie l'ensemble de président des commissions qui ont contribué à cette bonne gestion.

Madame CHARRIER indique que pour une meilleure compréhension, elle va présenter, dans un premier temps, le compte administratif, l'affectation du résultat et le budget 2006 du budget principal de la Commune, puis dans un second temps les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

(Cf. Vue d'ensemble en annexe)

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	1 764 794.59 €
Les Recettes à	2 239.474.57 €
Laissant apparaître un excédent de	474 679.98 €
En Investissement, Les dépenses se sont élevées à	859 493.42 €
Les Recettes à	1 473 205.07 €
Laissant apparaître un excédent de	613 711.65 €

COMPTE DE GESTION

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2005 qui vient d'être présenté.

Monsieur SALIBA demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte administratif et le compte du gestion de receveur qui lui ont été présentés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2005 du Budget principal de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir approuvé, le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement de **474 679.98 €** et un excédent de la section d'investissement s'élevant **613 711.65 €** ; considérant que le budget 2005 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021) de **219 775 €**.

Décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :
Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **46 407.57 €**.
Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **428 272.41 €**.

VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

Madame CHARRIER rappelle les taux des quatre taxes votés en 2005 ainsi que les taux moyens communaux 2005 aux niveaux national et départemental.

Taxes	Taux moyens communaux 2005		Taux plafonds 2006	Taux 2005	Bases imposition 2005	Produits fiscal 2005	Base imposition 2006	Produit Fiscal 2006
	National	Départmal		Commune				
D'Habitation	14.34	11.65	35.85	10.37	2 644 692	266 716	2 753 000	285 486
Foncier bâti	18.36	23.53	45.90	18.00	1 947 794	339 660	2 025 000	364 500
Foncier non bâti	43.63	48.13	109.08	40.00	130 700	51 760	107 900	43 160
T. Professionnelle	15.52	15.55	31.04	11.48	1 052 070	122 262	1 118 000	128 346
Total du Produit fiscal à taux constants						780 398		821 492

Les bases ont progressé de :

4.09 % pour la taxe d'habitation

3.96 % pour le Foncier Bâti

6.26 % pour la Taxe professionnelle

En revanche on constate une baisse de 17.45% du Foncier non bâti.

Le produit fiscal attendu sans hausse des taux s'élève à 821 482 €.

Afin de donner un peu plus d'aisance au budget, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux comme suit, afin de porter le produit fiscal à 852 502 €.

Taxes	Taux proposés	Base imposition 2006	Produit Fiscal 2006	Hausse en %
D'Habitation	10.78	2 753 000	296 773	3.95 %
Foncier bâti	18.72	2 025 000	379 080	4.00 %
Foncier non bâti	40.00	107 900	43 160	0
T. Professionnelle	11.94	1 118 000	133 489	4.00%
TOTAL			852 502	3.77 %

Monsieur FOURRÉ rappelle que la dernière hausse des taux est intervenue en 2003.

Monsieur SALIBA souligne que la Commune s'efforce depuis plusieurs années de freiner la hausse des impôts locaux mais qu'il est nécessaire quelquefois de réviser les taux.

Malgré la hausse des taux envisagée, ceux-ci restent malgré tout inférieurs à la moyenne départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter les taux des quatre taxes comme suit :

Taxes	Taux	Bases	Produit
Taxe d'habitation	10.78	2 753 000	296 773
Foncier Bâti	18.72	2 025 000	379 080
Foncier Non Bâti	40.00	107 900	43 160
Taxe Professionnelle	11.94	1 118 000	133 489
Produit fiscal			852 502

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Mme CHARRIER présente par article, la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 491 811 €** (Cf annexe).

- **En dépenses**

011 - Charges à caractère général

Les postes en nette augmentation sont les suivants :

611 - Contrats et prestations de Services : Hausse correspondant au transfert de la compétence déchetterie au SMICTOM.

6135 - Locations mobilières : ordinateurs écoles et mairie, photocopieurs, et location abri et sanitaires de la déchetterie provisoire.

6251 - voyages et déplacements : frais de déplacement pour la formation des agents

Montant total des charges à caractère général : 765 200 €

012 - Charges de personnel

Dans ce chapitre, outre les augmentations relatives aux avancements d'échelon et avancement de grade, ont été inclus le salaire et les charges des 2 nouveaux agents recrutés dans le dispositif « Contrat d'Avenir ».

Montant total des charges de personnel : 944 650 €

65 - Autres Charges de gestion courante

6558 - Autres dépenses obligatoires : participation de la Commune aux frais de scolarisation des enfants dans les écoles de Saintes

65753 - Participation au Collège A. d'Aubigné transférée en investissement (Article 20413)

Montant total des autres charges de gestion courante : 219 325 €

66 - Charges financières

Montant total des charges financières 94 600 €

023 - Virement à la Section d'investissement : 468 036 €

- **En recettes**

L'excédent reporté s'élève à 428 272 €

013 - Atténuation de charges

Remboursement sur la rémunération et les charges du personnel : 15 000 € où sont inclus les remboursements de l'Etat pour les emplois contrats d'Avenir

70 - Produits des Services

Les postes les plus importants sont la Redevance des Ordures Ménagères (237 000 €) et le produit des repas des cantines scolaires (50 000 €).

Il convient de noter que la taxe d'assainissement auparavant inscrite en investissement est dorénavant portée en fonctionnement.

Le total du chapitre est de 298 630 €

73 - Impôts et taxes

7311 - Contributions directes : 852 502 €

7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 87 000 €

Le total du Chapitre est de 983 012 €

74 - Dotations et Participations

Le total du Chapitre est de 687 297 €

75 - Autres produits de gestion (Revenus des immeubles)

Total du Chapitre : 27 000 €

76 - Produits financiers : 100 €

77 - Produits exceptionnels

775 - Vente de terrains et de local communaux : 47 500 €

7788 - Autres reprises d'excédents : 5 000 €

Le total du chapitre est de 52 500 €

Section d'Investissement

Madame CHARRIER présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 932 689.22 €**. (Cf. tableau).

En dépenses

Le montant total des reports répartis sur l'ensemble des programmes s'élève à 785 119.22 €.

En propositions nouvelles d'un montant de 1 147 570 € :

- opérations non affectées,

Est inscrit le remboursement des emprunts en capital d'un montant total de 228 500 € et le remboursement des cautions (1500 €)

20413 - Remboursement au Département de la participation aux travaux du Collège A. d'Aubigné

119 - Acquisition de terrains pour la déchetterie : 32 000 €

144 - Ecoles : 2183 : Achat matériel de bureau : 4 100 €,

2184, achat de mobilier : 6120 €

2188, achat de matériel : 250 €

2315, câblage informatique Ecole Pasteur (7 100 €),

Menuiseries Ronsard (85 700 €),

Alarme Incendie Ronsard (13 000 €),

Remplacement de 2 portes Ecole Pasteur (2 200 €),

Plafond cuisine Pasteur : 3 200 €)

171 - Travaux de voirie :

Marché Marchat-Monnier (107 000 €) Réseau eaux Pluviales (23 000 €) Honoraires DDE (6000 €)

173 - Construction de la Mairie : 32 000 €

183 - Construction ateliers :

21 : Achat des terrains 81 000 €

23 : Construction 163 500 €

184 - Stade de la Touche : Réhabilitation des vestiaires 130 000 €

190 - Logements Saint Antoine : 7 000 €

191 - Ecoles- cantine Ronsard

2188, Achat de matériel : 4 600

2315, Construction d'un sas (10 000 €)

192 - Acquisition de matériel

2183 : Achat matériel bureau : 300 €

2188 : matériel Services techniques 5 000 €

193 - Travaux Salle Omnisports - Etude 9 200 €

194 - Eglise : Renforcement support des cloches : 44 000 €

195 -Abri-bus : 5 000 €

196 -Parkings Abbé Vieuille : 28 000 €

197 - Aménagement carrefour la Tonnelle : 5 400 €

198 - Aménagement le Portail : 13 000 €

199 - Carrefour RN 141 : Etude : 10 000 €

200 - La Poste - porte coupe-feu : 3 800 €

201 - Acquisition conteneurs ordures ménagères : 2 500 €

Monsieur FOURRÉ rappelle que la Commission Sports - Culture - Loisirs avait inscrit dans ses propositions de budget la signalisation des chemins de randonnée, la protection des tatamis, l'achat de guirlandes, et l'acquisition d'une sono.

La Commission des Finances a opté pour la location d'une sono pour environ 10 manifestations dans l'année concernant aussi bien la Commune que les associations.

En Recettes,

Le montant total des reports concernant essentiellement des subventions s'élève à 125 000 €.

En propositions nouvelles,

- opérations non affectées,

Virement de la section de Fonctionnement, Fonds de compensation TVA, Taxe Locale d'Équipement, Excédent de fonctionnement, Subventions en annuités.

Aux programmes :

Ecoles : Subvention du Département pour la réfection du plafond du réfectoire de l'École Pasteur

Construction de la mairie : Subvention au titre de la DGE, du Département
Voirie : Emprunt Subventionné par le Conseil Général.

Pour financer l'ensemble des programmes, un emprunt 472 337 € est nécessaire qui pourra être diminué en fonction des subventions qui seront allouées en cours d'année.

Monsieur FOURRÉ demande si l'on peut préciser la situation de la Commune en matière d'endettement.

Madame CHARRIER indique que les ratios concernant la dette, au regard des situations financières fournies par le Receveur Municipal, sont les suivants :

En 2004, en Euros par habitant, l'encours de la dette est de 495 € pour Chaniers, 789 € pour le Département, 709 € pour la Région.

Pour 2005, le Comptable n'est pas en mesure de communiquer actuellement les ratios.

Monsieur FOURRÉ fait remarquer qu'en raison des travaux importants d'investissement réalisés chaque année, on pourrait croire que la courbe allait augmenter, or on constate que ce n'est pas le cas.

Monsieur BUFFARD remercie Madame CHARRIER et les membres de la Commission des Finances pour le travail de préparation qu'ils ont réalisé et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le budget qui vient de lui être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget principal 2006 de la Commune.

BUDGET ANNEXE « ZA LE NATTIER »

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Madame GATINEAU présente le Compte Administratif 2005 de la « ZA Le Nattier ».

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées 19 441.96 €
Les Recettes à 19 441.96 €

En Investissement, Les dépenses se sont élevées 19 441.96 €
Les Recettes à 19 441.96 €

Il est rappelé que l'opération de la ZA le Nattier est à présent soldée.

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2005 qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2005 du Budget Annexe de la ZA Le Nattier.

BUDGET ANNEXE « IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE »

Madame GATINEAU présente le Compte Administratif 2005 de de l'Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à 16 873.90 €
Les Recettes à 25 162.68 €

Laissant apparaître un excédent de 8 288.78 €
Section d'Investissement : Néant

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2005 qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2005 du Budget Annexe de l'Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement de 8 288.78 € ;
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant 0 € ;
Décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :
Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 8 288.78 €

BUDGET IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE 2006

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 29 088.00 €.

En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 927 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget annexe 2006 de l'immeuble Aliénor d'Aquitaine.

PERSONNE COMMUNAL - EMBAUCHE D'UN CONTRAT D'AVENIR

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal qu'à la suite de l'ouverture de la déchetterie provisoire à « Bellevue », Route du Plessis, il convient de recruter un agent contractuel afin d'en assurer le fonctionnement.

Il est proposé de recruter cet agent dans le cadre du dispositif du Contrat Avenir à compter du 1^{er} Avril 2006.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée conclu pour une durée initiale de 24 mois renouvelable 12 mois.

La durée de travail est de 26 heures par semaine.

Le salarié doit recevoir une formation.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce recrutement.

Madame FIAUD indique que ce poste pourra être confié à un jeune RMiste de Chaniers.

Les horaires de la déchetterie qui sont proposés à compter du mois d'avril sont les suivants :

Lundi après-midi	14 h à 18 h
Mercredi après-midi	14 h à 18 h
Vendredi après-midi	14 h à 18 h
Samedi matin	9 h à 12 h 30
Samedi après-midi	14 h à 18 h 30

Le Conseil Municipal approuve les horaires proposés.

Monsieur BUFFARD rappelle qu'il s'agit d'une déchetterie provisoire pour une durée de 10 à 12 mois, temps nécessaire aux différentes démarches accompagnant la création de la déchetterie définitive (acquisition du terrain, montage des dossiers administratifs par le SMICTOM, construction).

Les produits toxiques ne pourront pas être collectés.

Les conteneurs mis à disposition recevront les végétaux, le bois, la ferraille, les gravats (en petite quantité), le tout venant, les cartons.

Il rappelle que les chagnolais sont invités à retirer en mairie une vignette qui leur permettra d'accéder à la déchetterie.

TARIFS FETE DES FLEURS ET DES SAVEURS

Madame CHARRIER rappelle que Monsieur GRAVELLE, chargé de l'organisation de la traditionnelle foire aux fleurs de Chaniers a souhaité l'ouvrir plus largement aux producteurs régionaux. et qu'elle soit dorénavant dénommée « Fête des Fleurs et des Saveurs ».

Elle propose de fixer les tarifs appliqués aux exposants comme suit :

<u>FETE DES FLEURS ET DES SAVEURS</u> TARIFS 2006	€
Forfait publicité	50 €
Emplacement horticulteurs	210 €
Forfait stand produits Viticoles et artisans	75 €
Forfait stand Produits Régionaux (hors viticoles)	35 €
Forains	5 €/m²

Monsieur GRAVELLE signale toutefois que ces tarifs n'ont pas été augmentés mais adaptés en raison des nouveaux exposants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs proposés en vue de la Fête des Fleurs et des Saveurs.

TAUX DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT

Monsieur BUFFARD indique au Conseil Municipal que le décret N°83-367 du 02 Mai 1983 prévoit que les instituteurs non logés perçoivent en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement fixée chaque année par le préfet après avis du Conseil départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Le Comité des Finances locales a demandé que la progression n'excède pas 4% par rapport à l'indemnité Représentative du logement de 2004.

Le Comité Départemental de l'Education Nationale dans sa séance du 1^{er} Mars 2006 a donné son accord pour cette évolution de 4% soit une indemnité annuelle de 2017.60 € pour les instituteurs célibataires portée à 2 522 € pour les instituteurs mariés ou célibataires avec enfant.

Par circulaire du 17 Mars dernier, Monsieur le Préfet invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de cette indemnité pour l'année 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité Représentative de logement majorée à 2 522 € pour l'année 2005.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur BUFFARD fait part au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle présentée par un jeune Chagnolais, Sébastien COLLIN.

Après avoir participé en 2004 au Championnat du Monde Triathlon Pompiers en Angleterre où il avait obtenu le titre de Vice-Champion du Monde, il souhaite participer les 26 et 27 Août prochains au Championnat du Monde Triathlon Pompiers organisé en Suisse.

C'est la raison pour laquelle il sollicite des aides auprès de différents organismes dont la Mairie.

En 2004, la Commune avait déjà soutenu cette action en lui allouant une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à l'intéressé une subvention exceptionnelle de 150 €.

QUESTIONS DIVERSES

EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur BUFFARD rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 28/10/2002 avait décidé d'exonérer de la T.L.E. les Sociétés d'Economie Mixte ou organismes HLM pour l'aménagement de logements locatifs sociaux.

Il convient de prendre une nouvelle délibération précisant « d'accorder une exonération de la TLE pour toute construction de logements sociaux bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en voir délibéré, adopte à l'unanimité une mesure générale d'exonération de la Taxe Locale d'Equipelement pour les logements sociaux bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat.

PROROGATION DU CONTRAT TEMPS LIBRE

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Temps libre, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le Cadre du Projet Educatif Local le 12 Décembre 2002 pour une durée de 3 ans, arrivait à échéance au 31 Décembre 2004.

Afin d'aligner le contrat Temps Libre sur le Contrat Enfance qui arrivait à échéance le 31.12.2005, la CAF propose de signer un avenant à ce contrat afin de le proroger jusqu'en Décembre 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la prorogation du Contrat Temps Libre jusqu'au 31.12.2005 et mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir.

MANIFESTATIONS

Monsieur FOURRÉ informe le Conseil que la Commission Animation examine actuellement le programme des manifestations.

Il indique qu'il a été proposé dans le cadre d'une initiative nationale d'organiser un pique-nique républicain les 13 ou 14 Juillet selon le souhait des communes.

Le coût est de 1 500 € comprenant la fourniture de nappes, de cotillons, totems, publicité nationale, etc.

La Commission continue à travailler sur ce projet de pique-nique qui s'achèvera par le feu d'artifice et le traditionnel bal populaire.

Le 3 Août, la Chambre d'Agriculture organise un marché d'été en soirée qui se déroulera de 19h à 24 h. au cours duquel les producteurs offriront aux visiteurs la possibilité de manger sur place.

La Commission étudie actuellement le spectacle qui animera cette soirée. Il s'agit d'un spectacle de théâtre comique « Peach » de Peter Cooper.

Monsieur FOURRÉ précise que la Chambre d'agriculture a confirmé qu'il n'y aura pas de Marché de Noël à Chaniers cette année.

P.L.U.

Madame COURTHES fait part de la demande de Monsieur MAGAUD qui souhaite connaître si ses terrains sont en zone constructibles.

Monsieur BUFFARD indique que le projet du P.L.U. a été adressé aux personnes publiques associées qui doivent donner leur avis et que l'enquête publique doit se dérouler cet été.

FETE DES FLEURS ET DES SAVEURS

Monsieur GRAVELLE indique que l'animation sera assurée par « l'Épicerie d'Autrefois » qui présentera outre les produits d'autrefois les vieux métiers.

Monsieur RICHON demande si les bacs qui sont actuellement en réparation sur le Communal seront enlevés lors de la Fête des Fleurs.

Monsieur BUFFARD indique que le bac ne sera pas réparé pour le 1^{er} Avril mais qu'en attendant, le bac de Dompierre sera mis à l'eau à Chaniers.

Il est donc fort probable qu'un bac sera encore sur le communal lors de la Fête des Fleurs.

ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur FOURRÉ demande quand la Commission se réunira pour examiner le projet des ateliers municipaux.

Monsieur BUFFARD indique que l'étude est actuellement stoppée puisque la Commune n'est toujours pas propriétaire du terrain.

En revanche, il y aura bientôt une réunion de la Commission pour l'extension de la Salle Omnisports.

Monsieur GRAVELLE indique que les ateliers doivent être construits avant la salle omnisports.

VILLAGE DES METRELLES

Madame MAUREL attire l'attention des conseillers municipaux sur les véhicules qui traversent le Village des Métrelles à une vitesse excessive et demande quelle solution peut être apportée à ce problème.

Monsieur BUFFARD répond qu'il n'y a guère de solution hormis les contrôles de gendarmerie.

Il rappelle l'étude réalisée par la DDE pour la traversée des Essarts qui avait été présentée au Conseil et le coût des aménagements envisagés. Il indique que la DDE doit présenter un nouveau projet.

Monsieur GRAVELLE demande s'il ne pourrait pas y avoir une entente avec Saintes puisque le Village des Métrelles est situé sur les deux communes.

La séance est levée à 22 h 20

La Secrétaire de séance ;

Nelly MAUREL